

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023-066

Approuvant la signature d'un avenant n°1 au contrat de mission de coordination et protection de la santé pour les travaux de restauration de l'Eglise Sainte Marie Madeleine

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2020-157 en date du 19 novembre 2020 approuvant la signature d'un contrat de mission de coordination et protection de la santé pour les travaux de restauration extérieure de l'Eglise Sainte Marie Madeleine ;

CONSIDERANT que les travaux de restauration de l'Eglise Sainte Marie Madeleine ont été prolongés de 7 mois et devrait prendre fin le 31 juillet 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°1 au contrat de mission de coordination et protection de la santé pour les travaux de restauration de l'Eglise Sainte Marie Madeleine - représenté par la société C2i ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au contrat de mission de coordination et protection de la santé pour les travaux de restauration de l'Eglise Sainte Marie Madeleine est signé avec la société C2i- sise 10 avenue du Québec – 91945 COURTABOEUF.

ARTICLE 2

Cet avenant n°1 concerne la prolongation de la mission de coordination et protection de la santé suite à une durée supplémentaire de travaux.

ARTICLE 3

Le montant de l'avenant N°1 est de 4 224 € HT soit 5 068,80 € TTC.

Le montant total du marché s'élève donc à 15 180 € HT soit 18 216€ TTC.

ARTICLE 4

La dépense est inscrite au Budget Ville 2023.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, le 6 avril 2023,

Pour le maire
Olivier THOMAS

